

B. Analyse agricole de la zone d'étude par la Chambre d'Agriculture

Une étude agricole spécifique à l'aire d'étude, et plus précisément aux fuseaux potentiels de passage de la nouvelle voie, a été réalisée en 1996-1997 par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime. En matière d'état initial, Les résultats de cette dernière sont présentés ci-après.

L'état du parcellaire est variable d'une commune à l'autre et diffère également selon les exploitations. Le tableau ci-après décrit succinctement les principales communes rurales de l'aire d'étude.

Commune	Observations
Anneville-sur-Scie	Le territoire de cette commune a fait l'objet d'opérations de remembrement. La zone étudiée au Nord du hameau d'Ecorcheboeuf est occupée par deux exploitations agricoles et un centre d'accueil pour handicapés. Les sièges d'exploitation sont situés au hameau d'Ecorcheboeuf.
Arques-la-Bataille	Seules les surfaces situées au Sud du CD 54 ont fait l'objet d'opérations de remembrement. Les structures agricoles sont cependant satisfaisantes dans l'ensemble. Les 5 sièges d'exploitation recensés sont situés pour trois d'entre eux au hameau de Gruchet, un étant localisé au hameau de Belhème et un autre au hameau de Calmont.
Aubermesnil-Beaumais	Le territoire de cette commune a fait l'objet de remembrements. La structure parcellaire est donc satisfaisante. Un siège d'exploitation a été recensé au hameau de Beaumais et trois au hameau d'Aubermesnil.
Manéhouville	Le territoire communal a fait l'objet d'opérations de remembrement. Le centre de la zone étudiée est occupé par une exploitation groupée déjà concernée par l'aménagement de la RN 27.
Offranville	Cette commune est située en limite d'aire d'étude. Le parcellaire du plateau a été remembré. A l'exception de d'une exploitation dont le corps de ferme est au lieu-dit Douxmesnil, les terres sont exploitées par des agriculteurs hors commune.
Saint-Aubin-sur-Scie	Le plateau agricole situé au Nord du CD 54 a été remembré. Les structures parcellaires sont donc satisfaisantes. L'essentiel de la partie Nord de la commune est occupé par une grande exploitation bien structurée dont le siège est situé près du château de Miromesnil. Deux sièges d'exploitation ont été recensés à la périphérie du bourg. Les terrains situés au lieu-dit « Les coteaux de Sauqueville » sont en nature d'herbage.
Sauqueville	La commune de Sauqueville a été remembrée. Les structures parcellaires sont bonnes. Une part importante du territoire étudié est occupée par des exploitations hors commune.

II.3.2.6. Sylviculture

Les forêts situées dans le périmètre d'étude sont privées. Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) nous informe que les bois suivants bénéficient de plans simples de gestion :

- Le Bois de la Chaussée et le Bois taillis situés sur la commune d'Anneville-sur-Scie et appartenant à M. Henri Fabre Roustand de Navacelle.
- La majeure partie du Bois d'Ecorcheboeuf et du petit bois situé au Nord de ce dernier situés sur la commune de Manéhouville et appartenant à la Fondation « Les Amis de l'Arche ». Le plan simple de gestion a pour objet de revaloriser l'ensemble du massif avec des essences précieuses.
- Le bois de Miromesnil, le bois situé au Sud de ce dernier et une partie du Val Gosset situés sur les communes de Tourville-sur-Arques et Saint-Aubin-sur-Scie et appartenant à la SCP des descendants de M. Mun. Le plan simple de gestion a pour objectif de ne pas bouleverser le paysage traditionnel du site.